

ASSEMBLÉE NATIONALE

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION
NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 549

présenté par
M. Portier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.